

BILAN D'ACTIVITÉ 2018



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS

LE MOT DU PRÉSIDENT

Jean-Christophe DUCHON-DORIS

L'année 2018 se caractérise par une forte hausse du nombre de requêtes : plus de 21 400, soit une progression de 11 %, due essentiellement au contentieux des étrangers, la plupart des autres matières restant stables. Plus que jamais, les contentieux d'urgence rythment le travail de la juridiction, avec notamment 2 250 référés – les référés-suspension augmentent de plus de 50 % par rapport à 2017.

Malgré cette pression, le tribunal, qui a jugé près de 20 000 affaires avec un effectif de magistrats moindre qu'en 2017, est parvenu à maintenir des délais de jugement nettement inférieurs à la moyenne des juridictions et a porté une attention particulière aux dossiers anciens : les requêtes à l'instruction depuis plus de 2 ans ne représentent que 3,75 % du stock.

L'utilisation de mesures d'instruction adaptées à chaque affaire permet une mise en état plus rapide. Les magistrats ont adopté sans difficulté la nouvelle rédaction des jugements, plus accessible. Toute la juridiction est sensibilisée à l'intérêt d'une médiation lorsque cette issue paraît appropriée. Télérecours citoyens, dont l'ouverture a constitué un nouveau défi relevé avec succès par les agents de greffe, offre un accès au prétoire modernisé pour les requérants non assistés d'un avocat.

Le tribunal est par ailleurs engagé dans des travaux immobiliers importants qui ont pour objectif d'améliorer le confort de travail et la qualité de l'accueil des justiciables.

21 410

affaires enregistrées,
+ 11 % par rapport
à 2017

19 954

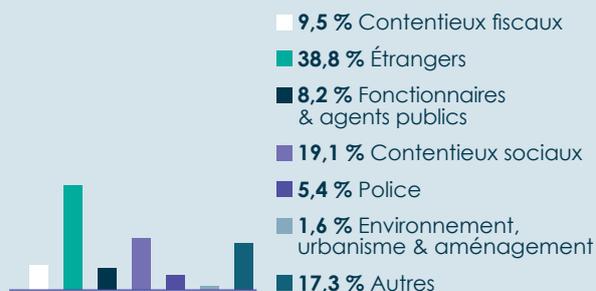
affaires jugées,
+ 0,7 % par rapport
à 2017

Délai prévisible moyen de jugement

7 mois 11 jours

-41 % entre 2008 et 2018

Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

